

communiqué de Bruxelles du 10 décembre 1971, ainsi que les questions de procédure relatives à la convocation d'une conférence. Les ministres ont ordonné au Conseil permanent de pousser plus loin ces études sur la substance et sur la procédure en préparation pour une conférence.

13. Les ministres représentant les pays qui participent au programme intégré de défense de l'OTAN ont rappelé les offres en vue d'une discussion de réduction mutuelle et équilibrée des forces, qu'ils avaient faites à Reykjavik en 1968 et à Rome en 1970, et qu'ils avaient confirmées par la suite.

14. Les ministres continuent à vouloir des négociations sur des réductions mutuelles et équilibrées des forces, et sur des mesures connexes. Ils estiment que ces négociations devraient se faire sur une base multilatérale et être précédées par des explorations appropriées. Ils regrettent que le gouvernement soviétique n'ait pas répondu à l'offre d'entamer des entretiens d'exploration faite par l'Alliance en octobre 1971. Ils proposent donc maintenant qu'on entreprenne des explorations multilatérales sur des réductions mutuelles et équilibrées des forces aussitôt que possible, soit avant, soit en même temps que les entretiens préparatoires multilatéraux au sujet d'une Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

15. Les ministres ont pris note des études effectuées depuis leur dernière réunion sur les aspects politiques,

militaires et techniques de réductions mutuelles et équilibrées des forces. Ils ont ordonné aux représentants permanents de poursuivre leurs travaux en préparation des négociations éventuelles.

16. Ces ministres ont déclaré que l'équilibre militaire actuel des forces en Europe ne permet pas un relâchement unilatéral dans les efforts de défense des Alliés. Des réductions unilatérales nuiraient aux efforts de l'Alliance en vue d'une plus grande stabilité et d'une détente et mettraient en jeu les perspectives de réductions mutuelles et équilibrées des forces.

17. Les ministres ont pris note d'un rapport du Conseil en session permanente sur la situation dans la Méditerranée. Ils ont exprimé leur inquiétude au sujet des facteurs d'instabilité dans la région qui pourraient mettre en danger la sécurité des membres de l'Alliance. Ils ont chargé le Conseil en session permanente de suivre de près l'évolution de la situation et de leur présenter un rapport lors de leur prochaine réunion.

18. La prochaine session ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord se tiendra à Bruxelles en décembre 1972.

19. Les ministres ont demandé au ministre des Affaires étrangères du Luxembourg de transmettre le présent communiqué en leur nom par la voie diplomatique à tous les intéressés, y compris les gouvernements neutres et non engagés.